

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DDCT-11 - DASCO-DASES-DAE : Subventions (159 536 euros) à 3 associations pour le financement de Réseau EIF FEL 2021 au titre de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le règlement (UE) n°514/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant dispositions générales applicables au Fonds «Asile, migration et intégration» et à l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises ;

Vu le règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds «Asile, migration et intégration», modifiant la décision 2008/381/CE du Conseil et abrogeant les décisions no 573/2007/CE et no 575/2007/CE du Parlement européen et du Conseil et la décision 2007/435/CE du Conseil ;

Vu le décret n° 2015-44 du Ministère de l'Intérieur du 21 janvier 2015 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) pour la période 2014-2020 ;

Vu l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration » 2014-2020 de la Direction Générale des Étrangers en France ;

Vu la délibération 2018 DDCT 120 DASCO DAE DASES en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » ;

Vu la délibération 2020 DDCT DASCO DAE DASES 83 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 autorisant Madame la Maire de Paris à signer un avenant à la convention avec le Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité, autorité de gestion du FAMI pour le projet Réseau EIF –FEL ainsi que des avenants aux conventions avec les partenaires Centre Alpha Choisy (9865), Centre d'Études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) et Paroles Voyageuses (11 105) ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la DGEF en date du 19 février 2021.

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 67 797 € (75 % du montant est versé en avril 2021 et le solde de 25 % lors du dernier trimestre 2021) est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL - 13585) partenaire de la Ville de Paris pour le projet *Réseau EIF-FEL* (2021_01682).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15 132 € (75 % du montant est versé en avril 2021 et le solde de 25 % lors du dernier trimestre 2021) est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865) (2021_01680), partenaire de la Ville de Paris pour le projet *Réseau EIF-FEL*.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 76 607 € (75 % du montant est versé en avril 2021 et le solde de 25 % lors du dernier trimestre 2021), est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11105) partenaire de la Ville de Paris pour le projet *Réseau EIF-FEL* (2021_01681)

Article 4 : La dépense correspondante s'élevant à 159 536 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires, du chapitre 935, destination 52000020 -Intégration du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO